

**6 Société et Culture**

**Journée internationale du droit d'accès à l'information, aujourd'hui**

**S'informer pour participer**

**Christian KOUIGA**

Libreville/Gabon

*La promotion de l'information est une activité qui se produit tout au long de l'année. Néanmoins, pour nombre d'observateurs, l'accès à l'information reste un droit humain nécessaire pour la protection et la jouissance des autres droits, y compris le droit à la liberté d'expression.*

**LA** Journée internationale du droit d'accès à l'infor-

mation est célébrée aujourd'hui à travers le monde. Soutenue par l'Unesco et l'Union Européenne (UE), celle-ci a pour but de "Défendre et encourager le droit essentiel : celui de s'informer librement".

En effet, comme énoncé par la déclaration de la plate-forme africaine sur l'accès à l'information : "...l'Accès à l'information (AAI) est le droit de toutes les personnes physiques et morales, qui se compose du droit de la recherche, de l'accès et de la réception des informations des orga-

nismes publics et des organismes privés exerçant une fonction publique et le devoir de l'Etat de fournir de telles informations".

Le droit d'accès à l'information publique est également reconnu par la communauté internationale comme "La condition indispensable à la promotion de la culture de la transparence et à la responsabilisation des gouvernants dans la gestion des affaires publiques (...) Un instrument efficace pour combattre la corruption, et encourager la participation des citoyens à la vie pu-

blique et à la réalisation de leurs droits civiques et politiques".

Même si, en dépit de l'importance de ce droit à la facilitation de tous les autres droits et à la création d'un environnement juste et équitable, il y a encore, à ce jour, malheureusement, des pays qui ne disposent pas des lois nationales à l'accès à l'information comme une expression spécifique du droit.

Le cas de la Syrie, de la Corée du nord et de l'Iran, où les autorités empêchent les journalistes de dire ce qu'ils pensent en contrô-

lant la presse et internet. Alors que partout dans le monde, on note l'exigence d'une plus grande participation civique dans les affaires publiques, et la recherche de la transparence.

Il ne saurait en être autrement, la liberté d'information ou de droit à l'information faisant partie intégrante du droit fondamental de liberté d'expression, tel que reconnu par la résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que l'article 19 de la Déclaration universelle des

droits de l'Homme (1948). Cette date (28 septembre) est souvent mise à profit pour sensibiliser les différents pans de la société sur l'importance du droit de s'informer...pour mieux participer à la vie de la cité. Disons que depuis son institution en 2002, la Journée internationale du droit d'accès à l'information est devenue l'un des événements les plus importants dans l'agenda de la liberté des défenseurs de l'information à travers le monde.

**Suite à la perturbation du réseau internet/Trois questions à un gérant de cybercafé...**

**...Jérôme Issa : " La suspension d'internet nous pénalise "**

Propos recueillis par COE

Libreville/Gabon

*DEPUIS près d'un mois, le réseau internet connaît des perturbations sur le plan national, pénalisant ainsi certaines activités commerciales qui voient leurs chiffres d'affaires prendre un coup. C'est ce que nous rapporte Jérôme Issa, un opérateur économique rencontré hier.*

**L'Union. Internet, votre outil essentiel de travail, connaît des perturbations dans la foulée de l'élection présidentielle du mois d'août dernier. Comment vivez-vous cette situation?**



Photo : Ambonguilidi, Ambonguilidi

**Les cybercafés seraient-ils en danger?**

**Jérôme Issa :** "effectivement, c'est une situation qui nous pénalise beau-

coup. Notamment pour certaines applications dont les clients se servent habi-

tuellement pour leurs travaux ou recherches. À ce niveau, ça devient vrai-

ment inquiétant pour nous qui sommes gérants des cybercafés, étant donné que nombre de nos clients ne viennent qu'en soirée se connecter".

**Avez-vous d'autres moyens pour satisfaire votre clientèle ?**

- Nous n'avons justement pas d'autres moyens pour pallier cette situation. Ceux qui nous fréquentent actuellement, ce sont des personnes en possession des téléphones portables capables de supporter des applications qui leur permettent de se connecter sur le réseau internet et sur les réseaux sociaux. Mais, malheureusement pour nous qui travaillons avec des ordinateurs fixes

qui, à ce jour, ne nous permettent pas d'emprunter certains raccourcis.

**Quelles sont les incidences sur votre activité ?**

- Il n'y a plus de recettes du tout. Les clients ne viennent plus, ils préfèrent se connecter avec leur téléphone via les applications comme VPN, IMO, etc. Vous comprenez que s'il n'y a plus de clients, il n'y a plus de recettes aussi. On arrive même plus à faire face à toutes nos charges liées à la location du bâtiment qui abrite nos activités et aux salaires. Si cette situation perdure, nous serons obligés de mettre la clé sous le paillason.

**Choses vues**

**Ces nouvelles voies d'accès aux réseaux sociaux**

**F.B.E.M**

Libreville/Gabon

**C'EST** désormais un secret de Polichinelle. Depuis près d'un mois, internet connaît des perturbations au Gabon, et les réseaux sociaux (Whatsapp et Facebook) sont quasi inaccessibles. Cette situation oblige les Gabonais, d'ordinaire très connectés à près de 60%, à emprunter désormais de moyens détournés pour accéder à ces plate-formes virtuelles. Pour cela, ils passent par des proxys et autres réseaux privés virtuels comme : VPN (de l'anglais Virtual Private Network), hexatech, etc.

D'après les explications fournies par un informaticien, "proxy est un logiciel informatique qui peut contourner les filtrages et permettre d'accéder à des sites bloqués". Quant au VPN, ce n'est rien d'autre qu'une "technologie qui

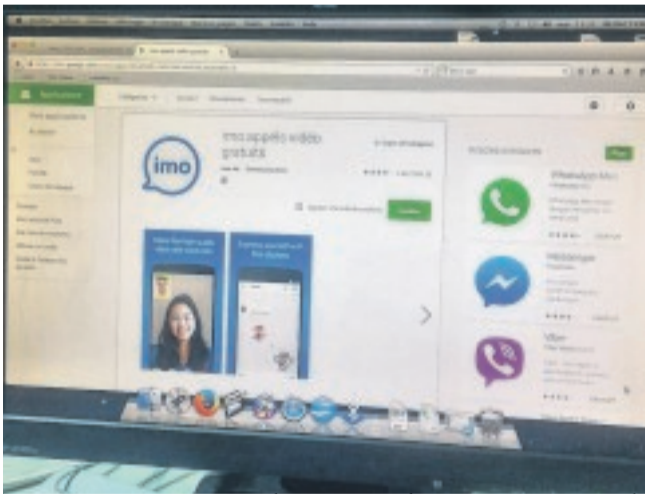


Photo : COE

**De plus en plus de réseaux privés virtuels sont utilisés par les internautes pour accéder aux réseaux sociaux. Photo de droite : Quand ils ne les téléchargent pas eux-mêmes, les internautes se font installer ces technologies chez des marchands de logiciels.**

crée une connexion sécurisée pour l'utilisateur, en utilisant des moyens de cryptage sophistiqués". Mais dans les deux cas, ces mécanismes ont un dénominateur commun : ils permettent de surfer sur internet de façon anonyme. Aussi, n'est-il plus rare, aujourd'hui, d'entendre dans le vocabulaire des internautes des anglicismes

comme : VPN Cloud, VPN In Touch et autres Hotspot Shield...désignant ces "nouveaux logiciels" d'accès aux réseaux sociaux "indisponibles".

Interrogés sur ces nouvelles tendances, Giovanni et Rabiot, deux "commerçants de logiciels et de paramétrage internet", installés à l'ancienne Gare routière ont indiqué, tout



Photo : F.B.E.M

en regrettant le manque à gagner survenu depuis la perturbation d'internet, qu'aujourd'hui nombreuses sont les personnes qui demandent qu'on leur installe ces logiciels cryptés.

Wilfried, qui exerce le même commerce, fait remarquer pour sa part que "Lanterne est le logiciel le plus demandé". Avant

d'ajouter que concernant ces nouveaux gadgets informatiques : "l'information se passe de bouche à oreille. Au début, c'était seulement les connaisseurs qui avaient accès à ces logiciels. Maintenant, il y a de plus en plus de gens qui les ont".

Mais de tous ces "réseaux détournés", il semble que VPN Cloud soit considéré comme le "logiciel très à la

mode". Et Hametech VPN, comme le "logiciel compatible avec tous types de téléphones".

L'interruption volontaire d'internet a aussi permis l'éclosion de bien d'autres réseaux sociaux qui étaient jusque-là peu connus. C'est le cas d'"IMO", qui a le vent en poupe. "On se le partage dans le taxi, ou même entre collègues au bureau", a fait remarquer Esther, une jeune fonctionnaire surprise en plein paramétrage de son téléphone.

Cette application, téléchargeable gratuitement ou par envoi bluetooth, regroupe les différentes plateformes connues de messageries instantanées à l'instar de Google Talk, MySpace, Skype, Facebook, Jabber, etc. On peut alors passer des appels (audio ou vidéo), créer des groupes de discussions ou procéder à des échanges de fichiers multimédias. Un régal, pour les internautes qui ne s'ennuient pas finalement.